

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : 05/12/2025
Date d'affichage convocation : 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2025-12-160

Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Robert CRAUSTE, Président, expose :

- Vu la délibération du syndicat mixte du bassin de l'or en date du 1er février 2023 d'approbation du projet de périmètre du SAGE sur le bassin versant de l'étang de l'or,
- Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault en date du 16 décembre 2024 approuvant le périmètre du projet du SAGE du bassin de l'or,
- Vu l'avis favorable du conseil régional d'Occitanie en date du 26 novembre 2024,
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM34-2025-05-15929 du 15 mai 2025 délimitant le périmètre du SAGE de l'étang de l'or,
- Vu la demande de Monsieur le préfet en date du 16 septembre 2025 pour désigner un représentant de la Communauté de communes Terre de Camargue, qui siègera à la CLE du SAGE de l'étang de l'or.

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'étang de l'or (SAGE bassin de l'or) s'étend sur l'ensemble du périmètre hydrographique de l'étang de l'or, étendu en mer jusqu'au 3 milles marins. Il englobe l'ensemble des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant (cours d'eau, eaux souterraines, lagunes, canaux et zones humides) et est défini selon les délimitations fixées dans l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM 34-2025-05-150929.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de mobilisation et d'impulsion, décide, après concertation, des mesures de gestion applicables aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, qui seront formalisés dans le SAGE.

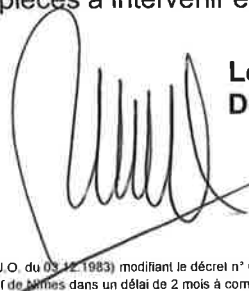
Afin de permettre à Monsieur le préfet d'arrêter la composition du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la CLE, il convient de désigner un conseiller pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection. M. Régis VIANET, Vice-président, a présenté sa candidature pour siéger au sein de cette instance.

Après avoir pris part au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Elit M. Régis VIANET, Vice-président, pour siéger au sein de la CLE du SAGE de l'étang de l'or ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025**


**Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**
